

PUBLIC VISE ET CONDITIONS D'ACCES

Formation ouverte aux salariés, patentés, demandeurs d'emploi.

Conditions d'accès :

- être âgé(e) d'au moins 18 ans ;
- avoir satisfait aux obligations de recensement et de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans
- être titulaire du **PSC1** (formation aux premiers secours)

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, sont les suivantes :

- soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au répertoire national des certifications professionnelles ;
- soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois ;
- soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.
- réussir les tests de sélection organisés par l'ACAF.

COÛT DE LA FORMATION

1 950 000 CFP

REUNIONS D'INFORMATION

Des réunions d'information sur le déroulement prévisionnel de la formation ont eu lieu **en 2022**.

Vous pouvez consulter le diaporama de présentation de ces réunions sur le site de l'ACAF : www.acaf.nc

MODALITES DE SELECTION ET D'INSCRIPTION

Tous les candidats doivent impérativement retirer un dossier de candidature auprès de l'ACAF et le retourner dûment complété.

Après validation des exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat est invité à passer les tests de sélection (écrits et oraux).

L'épreuve écrite est basée sur la capacité à argumenter et rédiger à partir d'un texte.

Les épreuves orales sont composées d'un débat collectif et d'un entretien individuel de motivation portant sur le projet professionnel, les motivations d'entrée en formation et les conditions de faisabilité matérielle (financement, ressources, transport, hébergement, repas, .etc.).

L'entrée en formation se décidera ensuite sur dossier pour les personnes sélectionnées. Une convention de formation sera alors signée entre l'ACAF, l'employeur ou la structure de stage, le financeur éventuel et le stagiaire.

Dates limite de réception des dossiers de candidature à l'ACAF : **2 mois avant le début de la formation**

Date des Tests d'Exigences Préalables : environ 6 semaines avant le début de formation (*vérification de la recevabilité du dossier par la DJS NC*)

Dates des sélections : environ 1 mois avant le début de la formation après validation exigences préalables par la DJS NC.

**sous réserve d'habilitation par la DJS-NC*

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

ACAF - 11, rue des frères Vautrin - 1^{ère} vallée du Tir
BP 10042 - 98 805 Nouméa Cedex

Téléphone : (687) 28 15 05

Email : acafsapeta.l@gmail.com

www.acaf.nc

Responsable de la formation : Emmanuelle Dagut

Secrétariat : Sapéta Loko

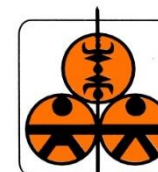
DEJEPS

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education
Populaire et du Sport

Spécialité Animation socioéducative ou culturelle

Mention Développement de projets,
territoires et réseaux

Coordinateur de projet



A.C.A.F.

78 jours sur 15 mois*
(546h)

Diplôme délivré par la Direction de la Jeunesse et des
Sports de Nouvelle-Calédonie

**Prévisionnel sous réserve d'habilitation par la DJS NC
et sous réserve des effectifs suffisants pour l'ouverture
de la formation.*

PRESENTATION

Cette formation s'adresse à un public déjà engagé dans l'animation, de futurs responsables- coordinateurs de projet socio-éducatif, socio-culturel ou social.

Ils pourront exercer leurs activités en milieu urbain, rural ou tribal notamment auprès des collectivités publiques, des maisons de quartier, des associations d'éducation populaire, des résidences pour jeunes travailleurs, des foyers d'hébergement pour personnes en situation de handicap ou pour personnes âgées, des structures d'insertion pour la jeunesse, ...

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires auront développé les capacités et les compétences liées aux fonctions : de coordinateur ou de responsable de projets et de service, ou d'intervenant social dans les structures spécialisées.

VALIDATION

DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)

Titre homologué au niveau III (niveau bac+2), inscrit au Registre National des Certifications Professionnelles.

ORGANISATION GENERALE

Formation **alternant** des périodes en centre de formation (**1 semaine par mois**) et des périodes en situation professionnelle (lieu d'emploi ou de stage) en tant que coordinateur.

LIEU DE LA FORMATION

La formation aura lieu principalement à l'ACAF à Nouméa. Des modules de formation sont également prévus sur l'ensemble du pays, notamment en Province Nord.



PROGRAMME

Démarche pédagogique :

Privilégiant le monde professionnel et la réalité du terrain, la démarche pédagogique alterne apports de contenus et pratique sur le terrain professionnel. Cette dynamique de formation, renforcée par l'utilisation de méthodes actives et participatives, favorise l'acquisition des capacités professionnelles attendues.

Un positionnement avant l'entrée en formation permettra d'individualiser les parcours de formation de chaque stagiaire (allègements éventuels de contenus,...).

Chaque stagiaire bénéficie d'un suivi individualisé par l'équipe pédagogique.

Contenus prévisionnels :

Les heures en centre de formation sont réparties en quatre unités de formation afin de faciliter l'individualisation des parcours.

UC1: Concevoir un projet d'action

- * Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel
- * Formaliser les éléments d'un projet
- * Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action

UC2: Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

- * Animer une équipe de travail
- * Promouvoir les actions programmées
- * Gérer la logistique des programmes d'action
- * Animer la démarche qualité

UC3: Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducatif

- * Définir les cadres de ses interventions pédagogiques
- * Conduire des interventions pédagogiques au moyen d'un support
- * Encadrer un groupe dans le cadre de ses interventions pédagogiques
- * Conduire des actions de formation

UC4: Animer en sécurité dans le champ d'activité

- * Mobiliser des ressources techniques propres au champ d'activité
- * Réaliser les gestes professionnels relatifs au champ d'activité
- * Anticiper les risques juridiques et techniques dans le champ d'activité

La possession du diplôme atteste des compétences suivantes:

- Elaborer et conduire la mise en œuvre de projets d'action dans le cadre des valeurs de l'éducation populaire,
- Participer au diagnostic du territoire d'intervention de son organisation,
- Organiser le travail partenarial et le développement de réseaux,
- Utiliser les outils d'analyse de la gestion financière d'une organisation,
- Organiser la mobilisation des moyens humains, financiers et matériels,
- Mettre en œuvre des démarches participatives,
- Accompagner l'implication des bénévoles,
- Conduire des interventions de formation au sein d'une équipe.
- Evaluer les actions conduites

ARRETES DU DIPLOME

Arrêté du 27 avril 2007 portant création de la mention « développement de projets, territoires et réseaux » et **Arrêté du 14 février 2008** portant création de la mention « animation sociale » du DEJEPS spécialité « animation socio-éducatif ou culturelle ».

Arrêté du 20 novembre 2006 portant organisation du DEJEPS spécialité « animation socio-éducatif ou culturelle » délivré par le ministère chargé de la jeunesse et des sports